ATTESTATION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'imprimé : **D144150911**

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	12/11/2026	26160982

(7) RÉSULTAT du CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

11/01/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : **S069D285**
(9) RAISON SOCIALE : **DM 2 CONTROLE**
(3) COORDONNÉES : **6 et 8, Rue Pierre Marie Curie**

69800 ST PRIEST

Tél : 04.78.70.20.90 Fax: 0

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : **069D1204**
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ere mise en circulation
FW-450-BF(F)	23/12/2020	23/12/2020

Marque	Désignation commerciale
VOLKSWAGEN	ARTEON

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
WVWZZZ3HZME500962	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
M10VWGVPW96G591	GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

132178

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

Attestation délivrée le 13/11/2026

par le réseau DEKRA Automotive

DEKRA Automotive
Centre d'affaires La Boursidière,
Rue de la Boursidière - Bâtiment H
CS 90010 - 92357 Le Plessis Robinson Cedex

Tel : 01 30 69 52 00

(6) DEFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITE

DÉFAILLANCE(S) MAJEURE(S) :

5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté: AVD, AVG

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km):	-4.6 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%):	16 %		6 %	
Force verticales :	919 daN		637 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	350 daN	345 daN	221 daN	223 daN
Déséquilibre (< 20%) :	2 %		1 %	
Forces de freinage (efficacité) :	350 daN	345 daN	221 daN	223 daN

Taux d'efficacité globale (≥ 58%) : 73 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 26 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées (0.11m⁻ ¹) : C1: < 0.10 C2: < 0.10

Feux de croisement (-0,5% à -2,5%):	-1.0 %	-0.5 %